EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 avril 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six avril deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 avril 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Alain MARTINET à Jacqueline CHAPON, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Olivier BIANCHI à Cécile AUDET, Havva ISIK à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Carole COURTIAL à Alain BARDOT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Jean-Philippe VALENTIN à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Philippe BOHELAY, Odile SAUGUES, Eric SEVRE**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Monique BONNET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Philippe GORCE.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 4 et donne pouvoir à Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n°4.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Dominique ADENOT à partir de la question n°4.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°32 (fin du pouvoir de Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 46.
Madame Martine REMBERT-MANTELET quitte la séance avant le vote de la question n°51.

Rapport N° 3

CONVENTION AVEC L'ECOLE SUPÉRIEURE D'ART DE CLERMONT MÉTROPOLE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE À LA GAUTHIÈRE

Chantal MERCIER-COURTY ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Monsieur Simon POURRET

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale et du projet ANRU, un projet social de territoire est mis en place dans le quartier de la Gauthière.

Il s'agit de mettre en œuvre, en partenariat avec l'Ecole Supérieure d'art de Clermont Métropole (ESACM), un plan d'actions visant au développement de pratiques artistiques, en lien avec les projets urbanistiques du quartier afin d'associer les habitants aux aménagements envisagés.

Le coût financier de ces actions est de 50 000 euros, totalement couvert par les subventions que la Ville reçoit d'organismes externes (ANRU, Caisse des dépôts et Agence nationale pour la cohésion et l'égalité des chances) pour la mise en œuvre de son "plan d'animation du projet de renouvellement urbain".

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat dont vous trouverez ci-joint un exemplaire.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS
VISANT LE DEVELOPPEMENT DE PRATIQUES ARTISTIQUES ET D'URBANISME PARTICIPATIF DANS LE QUARTIER DE LA GAUTHIERE

Entre la Commune de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2013, déposée à la Préfecture le……,

d'une part,

L'Ecole Supérieur d'Art de Clermont Métropole (ESACM) représentée par Olivier BIANCHI, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC ESACM,

d'autre part,

Préambule

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale et du projet ANRU (agence nationale de renouvellement urbain), un projet social de territoire est mis en place dans le quartier de la Gauthière.
Il s'agit de mettre en œuvre, en partenariat avec l'Ecole Supérieure d'art de Clermont Métropole (ESACM), un plan d'actions visant au développement de pratiques artistiques, en lien avec les projets urbanistiques du quartier afin d'associer les habitants aux aménagements envisagés.
Le coût financier de ces actions est de 50 000 euros, totalement couvert par les subventions que la Ville reçoit d'organismes externes (ANRU, Caisse des dépôts et Agence nationale pour la cohésion et l'égalité des chances) pour la mise en œuvre de son "plan d'animation du projet de renouvellement urbain".

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du partenariat entre la Ville et l'ESACM quant à l'organisation de l'action visant au

développement de pratiques artistiques, en lien avec les projets urbanistiques du quartier de la Gauthière.

Article 2 – Description de l'action

- A partir d'avril et jusqu'à septembre 2013, l'ESACM va organiser dans le quartier de la Gauthière 25 jours de « workshop » (ateliers) en direction d'un public diversifié (enfants, jeunes, adultes).

 Le coût estimé de ces ateliers est de : 15 625 € (25 jours d'intervention 6 800 € + défraiement 3 325 € + matériel 5 000 € + communication 500 €)

 Ces ateliers seront réalisés en extérieur, au sein même des lieux de vie afin de capter un public qui n'est pas intégré dans la vie institutionnelle du quartier (Conseil de la vie locale, actions de la Direction de l'animation, de la jeunesse et des loisirs de la Ville, vie associative etc.). Par ailleurs, les publics accueillis par la DAJL et les associations seront aussi invités à participer à ces actions.

 Ces « workshops » consistent, en présence d'étudiants (bénévoles) et d'artistes recrutés par l'ESACM, qui feront des ateliers participatifs sur le site de « l'îlot central ». Ces ateliers s'adresseront à tous les publics et auront pour but que les habitants et usagers du quartier s'approprient cet espace par des formes plastiques ou architecturales légères.

 Les services de la Ville (DAJL, Direction de l'Urbanisme, Politique de la Ville, Direction des services à la population, Direction de l'espace public) participeront à la réalisation de ces ateliers en prenant en charge :

 - Les autorisations d'occuper le domaine public,
 - Le cas échéant, la mise à disposition de matériel et la réalisation de structures éphémères pour identifier les ateliers
 - La présence sur place de personnel municipal sur site (animateurs des Accueils de loisirs)
 - L'accès à une salle du Centre d'Animation de la Gauthière pour le repli éventuel des groupes en cas de pluie, le stockage du petit matériel et les repas des encadrants.

- Avant décembre 2013, l'ESACM organisera deux conférences de restitution des ateliers à destination d'un public plus large, conférences auxquelles les services de la Ville seront associés.

 Le coût estimé de ces conférences est de 1745 € (conférencier 580 € + Défraiement 665 € + communication 500 €)

- L'ESACM réalisera dans le dernier trimestre 2013 un recueil illustrant la démarche. Ce recueil sera réalisé en 200 exemplaires et sera distribué aux partenaires et aux services de la Ville. Il sera mis à disposition des habitants. Le cas échéant, un autre type de support de communication pourra être privilégié (film, vidéo, exposition, …)

 Le coût estimé de cette réalisation est de 2000 €

- L'ESACM accueillera un architecte en résidence pour une durée de 6 mois afin d'initier les habitants du quartier de la Gauthière aux notions d'urbanisme participatif. Cet architecte interviendra auprès des groupes de travail thématiques qui seront mis en place par la DAJL, en lien avec la Direction de l'Urbanisme.

 Le coût estimé de cette résidence est de 26 600 € (salaire 23 000 € + logement 1 800 € + défraiement 1 800 €)

 S'ajoutent à ce montant 9% de charges directes et indirectes soit globalement un coût de l'action de 50 000 €.

La répartition des charges financières entre ces différentes actions peut être modifiée librement par l'ESACM, dans le respect des 50 000 euros attribués à ce projet.

Article 4 – Durée de la convention

La présente convention met en œuvre le programme d'action prévu pour l'année 2013, elle prendra effet à sa signature et prendra fin au 31 décembre 2013.

Article 5 – Contrôle de l'utilisation des aides communales

L'ESACM fournira à la commune un budget prévisionnel de l'opération au démarrage de l'action (avril 2013), puis elle fournira un bilan financier définitif de l'action avant le 31/12/2013 détaillant l'ensemble des opérations par nature d'événement.

Une évaluation de l'action sera réalisée par l'ESACM pour chaque intervention (nombre de participants et accroissements du nombre de participants au fur et à mesure de actions, implication dans le projet, formes plastiques produites, détérioration ou non des objets restant, …) afin de déterminer dans quelle mesure l'objectif poursuivi a été atteint.

Article 6 – Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant prévisionnel de la subvention versée par la Commune de Clermont-Ferrand à l'ESACM pour l'ensemble de son action s'élève à 50 000 € maximum.
Le paiement interviendra en 2 fois : un 1er versement de 30 000 € sera effectué en avril 2013 sur présentation du budget prévisionnel et un second versement de 20 000 € ou du solde réel de l'opération le cas échéant, en octobre au vu du bilan financier définitif de l'action.

Si pour une quelconque raison, l'ensemble des actions prévues ne pouvait être réalisé, la subvention de la Commune serait réajustée au budget réellement mis en œuvre par l'ESACM.

Article 7 – Assurances

L'ESACM atteste être assurée en responsabilité civile pour le personnel qu'elle mobilisera pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la présente convention.

Le personnel municipal reste, quant à lui, sous la responsabilité de la Commune co-organisatrice.

Article 8 – Pilotage du projet

Une coordination est mise en place de manière régulière entre les directions de l'ESACM et de la DAJL.

Des rencontres sont régulièrement organisées avec l'équipe du Centre d'animation de la Gauthière afin d'ajuster la mise en œuvre du projet.

Un bilan du projet sera organisé en présence des élus concernés, de l'ESACM et des directions impliquées.

Fait en trois exemplaires dont un pour l'enregistrement.
A Clermont-Ferrand, le

Le représentant de l'Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole	**Le représentant de la Commune de Clermont-Ferrand**
Olivier BIANCHI **Président de l'EPCC**	**Serge GODARD** **Maire de Clermont-Ferrand**

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 mai 2013

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à l'Animation, la Jeunesse
Et la Politique de la Ville

Simon POURRET